

Direction de l'évaluation des risques

**Comité d'experts spécialisé CES Santé et Bien-être des animaux
- CES SABA 2018-2022-**

**Procès-verbal de la réunion
du 10 novembre 2020 matin**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.
Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).*

Etaient présents le 10 novembre 2020 - Matin :

- Membres du comité d'experts spécialisé

Mmes C. BELLOC, M.H. FILIPPITZI, E. GILOT-FROMONT, V. HENAU, N. HADDAD, E. JOURDAIN, S. LE BOUQUIN-LENEVEU, S. LE PODER, M. L'HOSTIS, E. MONCHATRE-LEROY, C. PARAUD, A. PAYNE, C. PEROZ, C. PONSART, G. SIMON

MM. A. BOISSY, H. J. BOULOUIS, E. COLLIN, J.C. DESFONTIS, D. FRETIN, E. GIRAUD, L. GRISOT, F. MEURENS, P. MORMEDE, H. MORVAN, M. PEPIN, C. SAEGERMAN, J.P. VAILLANCOURT

- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient absents ou excusés :

Mme V. MICHEL
Mr S. BERTAGNOLI

Présidence

Monsieur Gilles MEYER assure la présidence de la séance pour la demi-journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : 2018-SA-0240 (Demande d'avis scientifique sur le projet de guide de bonnes pratiques pour le bien-être équin).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard du point de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 29 experts sur 31 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts pour le dossier étudié 2018-SA-0240 : « Demande d'avis scientifique sur le projet de guide de bonnes pratiques pour le bien-être équin ».

Contexte et questions posées

La filière équine regroupe les activités d'élevage, de loisirs, de sports, de courses, de travail, ou de production de viande.

À ce jour, la protection et le bien-être des équidés sont encadrés par un arrêté ministériel relatif aux espèces d'élevage, mais sans que les spécificités des équidés soient prises en compte.

Dans ce contexte, prenant en considération l'évolution des préoccupations sociétales, les professionnels de la filière ont souhaité s'engager sur la question du bien-être équin via une charte, signée par le ministère de l'agriculture en février 2017. Cette charte a été complétée par un guide de bonnes pratiques (GBP) que les professionnels souhaitent désormais voir reconnu par le Ministère de l'agriculture.

Dans ce contexte, l'Anses est sollicitée par la DGAL sur le projet de « Guide de bonnes pratiques pour l'application des engagements de la charte pour le bien-être équin » pour :

- Évaluer le projet de guide au regard des recommandations de l'Anses pour l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour assurer le bien-être animal (avis 2014-SA-0252) ;
- Identifier les points problématiques, compte tenu des connaissances scientifiques récentes ;
- Proposer des améliorations éventuelles à apporter dans l'optique d'améliorer la protection des équidés et de faciliter l'appropriation du guide par les professionnels ;
- Préciser la fréquence de remise à jour du guide ;
- Établir quelques points d'autocontrôles par échantillonnage selon des seuils critiques déterminés au préalable ; ces éléments doivent permettre d'établir un tableau de bord d'autocontrôles à destination des professionnels.

Organisation de l'expertise

Un groupe de travail a été créé pour analyser le Guide de Bonnes Pratiques et présenter un rapport d'expertise collective.

Une première présentation du rapport du GT s'est tenue lors de la réunion du CES SABA du 06 octobre 2020. Les remarques du CES ont été discutées par le GT et les modifications ont été communiquées aux experts du CES SABA dans une nouvelle version du rapport mis à la disposition des experts du CES SABA pour adoption.

Discussion : synthèse des échanges en réunion des 06 octobre et 10 novembre 2020, qui ont porté sur les points suivants :

- l'analyse de risque du guide : les experts souhaiteraient que les recommandations du GT soient revues afin de demander aux rédacteurs du guide *a minima* une analyse des dangers ou une grille des facteurs d'influence sur le BEA plus poussée. En effet l'analyse de risque présentée dans le GBP a été réalisée *a posteriori* et les mesures déclinées dans ce Guide n'en sont pas issues, ces dernières découlant de la Charte. La recommandation sur le développement d'une mesure supplémentaire concernant le travail des équidés peut être l'occasion de développer une analyse de risque pour chaque sous-filière, avec l'appui technique de l'IFCE (Institut français du cheval et de l'équitation), par exemple ;
- l'utilisation du terme « éthique » ou du terme « décent » pour la mesure concernant la fin de vie des équidés n'est pas assez précise. Il vaudrait mieux développer et expliciter les attentes sur ce point dans le guide ;
- les notions concernant la punition/le conditionnement opérant sont à revoir et à reprendre ;
- cet avis de l'Anses devrait conduire à l'élaboration d'une nouvelle version d'un Guide qui circule déjà largement dans les filières. Cette nouvelle version risque de ne pas être repérée par les opérateurs. Il est proposé de faire référence à la visite sanitaire équine comme moyen de sensibiliser ces derniers à l'existence d'une nouvelle version.

Le président du CES propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts du CES SABA valident à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative au traitement de la saisine 2018-SA-0240 (Demande d'avis scientifique sur le projet de guide de bonnes pratiques pour le bien-être équin).

M. Gilles MEYER
Président du CES SABA 2018-2022